



---

**PON: DÉPLACEMENT ET TRANSPORT DES MATIÈRES  
BIOLOGIQUES  
sortant d'un laboratoire de niveau de confinement 2 (NC2)**

**1. DÉPLACEMENT DE MATIÈRES BIOLOGIQUES INFECTIEUSES OU POTENTIELLEMENT INFECTIEUSES**

**1.1.** Déplacement à l'extérieur d'un laboratoire NC2 mais à l'intérieur d'un même bâtiment:

- La matière biologique doit être contenue dans des contenants primaires étanches bien fermés et sécuritaires. Ces contenants doivent être placés dans un contenant secondaire (un bac de plastique NALGEN par exemple), et transportés sur un chariot au besoin.
- La surface de tout contenant sortant du laboratoire NC2 doit être décontaminée.

**1.2.** Déplacement à l'extérieur d'un laboratoire NC2 et à l'extérieur d'un bâtiment :

- Cela nécessite une formation spécifique.  
Consultez le site : <http://www.usherbrooke.ca/immeubles/sante-et-securite/envoi-de-produits-dangereux/>
- Vous devrez y télécharger le document approprié qui, une fois rempli, devra être retourné par courriel à l'adresse : [TMD@USherbrooke.ca](mailto:TMD@USherbrooke.ca).

Nous vous aiderons à préparer l'envoi conformément aux exigences du transport des marchandises dangereuses.

**2. TRANSPORT DE MATIÈRES BIOLOGIQUES INFECTIEUSES OU POTENTIELLEMENT INFECTIEUSES**

Pour tout envoi par route ou air :

- Consultez le site : <http://www.usherbrooke.ca/immeubles/sante-et-securite/envoi-de-produits-dangereux/>
- Vous devrez y télécharger le document approprié qui, une fois rempli, devra être retourné par courriel à l'adresse : [TMD@USherbrooke.ca](mailto:TMD@USherbrooke.ca).

Nous vous aiderons à préparer l'envoi conformément aux exigences du transport des marchandises dangereuses.